



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE N°2024-022

Ecole maternelle « La Source »
Réaménagement des locaux
Contractant : NEVEU

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n° 2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité de réaménager les locaux pour la création d'un office de restauration et d'une salle de repos, à l'école maternelle « La Source »,

Vu la proposition commerciale établie par NEVEU (le Fournisseur) d'un montant de 10.473,57 € HT pour les travaux de maçonnerie en aménagements intérieurs.

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la signature de la proposition tarifaire avec :
Entreprise Neveu – 10 le Pas du Dessus – 33860 REIGNAC
Montant de la prestation : 10.473,57 € HT soit 12.568,28 € TTC
Crédits inscrits à l'article 21351 – Opération 103 du budget primitif 2024 de la commune

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 12.04.2024

Publié ou notifié le 16.04.2024

A St Ciers-sur-Gironde, le 11 avril 2024

le Maire ,

Pierre CARTAIN



COMMUNE DE ST CIERS SUR GIRONDE
Hôtel de ville 32 Av. de la République B.P. 22
33820 ST CIERS SUR GIRONDE

Reignac, le 30 novembre 2023

DEVIS DES TRAVAUX

AMENAGEMENT DE LOCAUX A L'ECOLE MATERNELLE TRAVAUX DE DEMOLITIONS ET GROS OEUVRE

AFFAIRE : D112023 3718

Maçonnerie traditionnelle, charpente, couverture,
ravalement de façade, taille de pierre,
patrimoine ancien, génie civil, constructions neuves.



10 LE PAS DESSUS - 33860 REIGNAC
Tél. : 05 57 32 40 75
Mail : contact@entreprise-neveu.com

www.entreprise-neveu.com

APE 4399 C - SIRET 344 555 289 000 18 - RCS LIBOURNE 344 555 289 - SARL au capital de 100 000 Euros
Banque Populaire Aytré - T.V.A. Intracommunautaire : FR 26 344 555 289

Accusé de réception en préfecture
033-213303894-20240412-DM2024-022-BF
Date de réception préfecture : 12/04/2024

CODE	DESIGNATION	UN.	QUANTITE	P.U. VENTE	MONTANT
1	<u>AMENAGEMENTS INTERIEURS</u>				
	Amenée et repliement du matériel y compris protections des existants .	FT	1,00	1 126,98	1 126,98
	Création d'une ouverture entre Office et future cuisine y compris étaielement , sciage , démolition , jambage et linteau en béton armé (non compris habillage placo) . Dimension 2.50 / 2.10 ml de hauteur	FT	1,00	2 759,27	2 759,27
	Réalisation d'une allège avec appui de fenêtre y compris enduit extérieur pour transformation d'une porte en fenêtre dans future cuisine .	U	1,00	1 018,11	1 018,11
	Création d'une porte entre Dépôt et Stockage y compris démolition , sciage , jambage et linteau en béton armé (non compris raccords placo . Dimension 0.93 / 2.04 ml .	U	1,00	1 895,77	1 895,77
	Démolition des cloisons de WC PMR actuels ainsi que des cloisons du WC Attente , d'une partie du mur de l'entrée , compris évacuation des déchets .	FT	1,00	2 863,45	2 863,45
	Nettoyage fin de chantier .	FT	1,00	809,99	809,99
	TOTAL AMENAGEMENTS INTERIEURS				10 473,57
				TOTAL H.T.	10 473,57
				T.V.A. à 20,0%	2 094,71
				TOTAL T.T.C.	12 568,28

Date de validité : 3 mois à dater de ce jour

Les prix unitaires figurant au présent devis tiennent compte de la réalisation de l'ensemble des postes ci-dessus. Il y a lieu de nous consulter pour une nouvelle étude.

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure des ces taux, imposées par la loi, sera répercutée sur ces prix.

AXA FRANCE IARD - CONTRAT N°0000005494929904

Qualifications QUALIBAT n° 2111-3101-3111-3132 - certificat RGE n° 39164

Le client "Bon pour accord"



Accusé de réception en préfecture
033-213303894-20240412-DM2024-022-BF
Date de réception préfecture : 12/04/2024